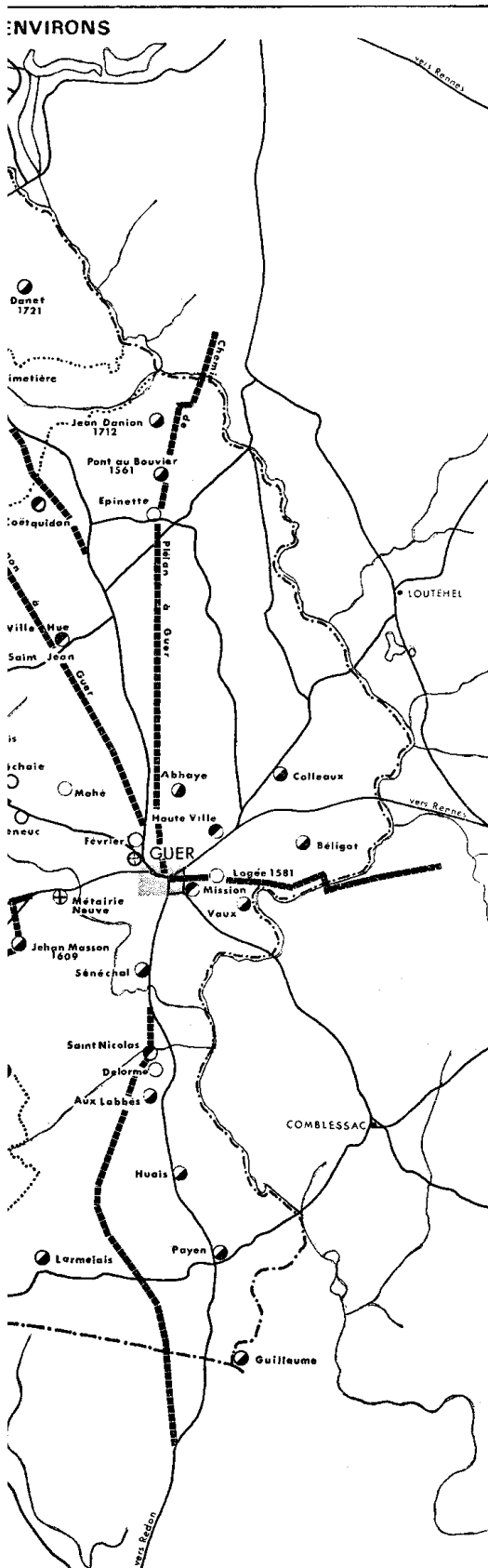


FIG. 1 - Carte d'ensemble des croix du canton



*LES CROIX RURALES
DU CANTON DE GUER*

LES CROIX RURALES DU CANTON DE GUER

La présente étude fait suite à l'exposition d'art religieux qui eut lieu à Guer en août 1975, organisée par les Amis des monuments religieux et civils de Guer et des environs ; elle permet de concrétiser la recherche effectuée alors. Nous avons pris comme limites de notre travail l'étendue du canton de Guer qui comprend les communes d'Augan, Beignon, Guer, Monteneuf, Porcaro et Saint-Malo-de-Beignon. Ces limites, certes, sont contestables à de nombreux points de vue (1) ; elles correspondent à une partie Sud de l'ancien diocèse de Saint-Malo, partie qui dépendait du doyenné de Beignon. Sans avoir l'exclusivité des croix de schiste, ces limites enferment tout un ensemble de ces croix typiques issues, comme les maisons elles-mêmes, du sous-sol sur lequel elles sont plantées.

Cette recherche s'appuie sur deux documents principaux : les cadastres et les actes notariés. Grâce aux anciens cadastres (2) où sont figurées les croix et à la recherche systématique sur le terrain, soixante-douze croix ont été retrouvées sur les cent dix-neuf recensées (fig. 1). Les actes notariés (3) citent de très nombreuses croix comme point de repère et beaucoup existent encore aujourd'hui sous la même dénomination ; ils permettent aussi de donner un *terminus ad quem* pour certaines d'entre elles.

(1) Ces limites cantonales servent aussi de base aux publications des volumes de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France.

(2) Pour les communes d'Augan, Guer et Saint-Malo-de-Beignon, nous possédons un cadastre impérial (1811-1815) ; les croix y sont très rarement portées, mais ils sont intéressants à consulter pour connaître les vieux chemins que jalonnaient les croix. Le cadastre du milieu du XIX^e siècle a été terminé pour le canton entre 1847 et 1848, sous la direction de M. Tanguy, géomètre en chef ; toutes les croix y sont portées soigneusement avec presque toujours leur nomenclature.

(3) Nous remercions ici Maître Artur, notaire à Guer, qui nous a toujours permis d'accéder à ses archives avec beaucoup d'amabilité. Il n'a été dépouillée actuellement qu'une partie du XVIII^e siècle ; aucun marché pour l'érection d'une croix n'a été trouvé. Une vingtaine de croix nous sont connues par les actes notariés, mais elles n'ont pas encore été replacées topographiquement.

Ces croix sont, dans leur plus grand nombre, placées à l'intersection de chemins (soixante-neuf) ou sur le bord de ceux-ci (dix-huit) (4), une seule étant placée perpendiculairement à la voie ; quelques-unes sont des croix d'enclos (seize) et cinq seulement sont implantées dans des lieux particuliers et doivent être des monuments commémoratifs (5).

I. - LA TYPOLOGIE

Deux raisons nous permettent d'élaborer un essai de typologie : le nombre assez élevé de croix dans ce canton et le fait qu'elles appartiennent aux catégories établies avant nous, bien que nous ne les adoptions pas intégralement (6). D'après leur forme, nous distinguons sept types de croix.

1. *Les croix « Palis »*

Ce sont des croix latines monolithes, taillées dans des dalles de schiste, appelées ainsi en souvenir de ces pierres plates en schiste, dénommées « palis », qui bordaient les champs dans cette région avant les remembrements. Elles sont, soit directement

(4) Nous ne tenons pas compte dans ces chiffres des croix connues par les actes notariés qui sont principalement des croix de carrefour ou de chemin, puisqu'elles sont toujours citées par rapport à une voie : « *Chemin qui conduist du village de la Touche-Estienne à la Croix Besnard* », par exemple (Arch. notariales, Guer, 24 février 1728).

(5) Il s'agit de : a) la *croix de l'Abbaye*, à Guer, actuellement dans un jardin, auparavant au milieu d'un champ et primitivement au milieu d'un bois, qui est une croix commémorative comme une inscription l'indique : « *Elevée en souvenir d'une première / communion paroissiale célébrée en 1801 / en ce lieu qui était alors / une belle châtaigneraie* » ; b) la *croix de la Coudraie*, en Augan, située à mi-chemin entre un rocher et une maison du village ; c) la *croix des Landelles*, en Beignon, actuellement disparue, qui était située près du ruisseau du Val-Ogier et qui pouvait marquer l'emplacement d'une noyade ; d) la *croix des Ponts-Gauthier*, en Monteneuf, située dans un petit bois et qui marquerait l'emplacement d'un combat au temps de la Ligue d'après la tradition ; e) la *croix des Vaux*, en Guer, remployée très probablement, au-dessus d'une sépulture moderne.

(6) Trois auteurs ont, avant nous, établi une typologie des croix de Bretagne : Louis ROSENZWEIG, *Etude sur les croix de pierre du Morbihan*, Paris, 1865 ; Louis MARSILLE, *Vieilles croix de pierre du Morbihan*, dans *Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, Vannes, 1937, pages 18-52 ; Louis MARSILLE, *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*, dans *Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, Vannes, 1940, pages 45-80 ; Joseph-Stany GAUTHIER, *Croix et calvaires de Bretagne*, Paris, 1944.

plantées dans le sol, soit fixées sur un soubassement. Une troisième catégorie englobe les croix aux bras ouvragés (fig. 2 et 3).

2. *Les croix pattées*

Latines ou grecques, ce sont des croix aux extrémités élargies plus ou moins fortement ; le fût lui-même est plus large en bas qu'en haut (fig. 4).

3. *Les croix à traverse courte*

Ces croix ont la longueur des bras horizontaux extrêmement courte ; la saillie varie simplement de 0,050 m à 0,210 m. Leur forme est due, très probablement, à l'élément imposé dans lequel elles furent taillées (fig. 5).

4. *Les croix trilobées*

Elles ont le sommet formé de trois lobes à la place des trois branches supérieures. Nous avons préféré le terme *trilobé* à celui de *tréflé* pour différencier nos croix de celles employées en héraldisme dont chaque branche se termine par un trilobe (7). Nous distinguons deux séries : l'une dite « Monteneuf » (8) où la partie supérieure est formée de trois segments de cercle, égaux ou supérieurs au demi-cercle, l'autre dite « Caro » (9), où les bras se terminent par un demi-cercle précédé d'une très courte partie droite (fig. 6).

5. *Les croix maltées*

Appelées croix grecques pattées par Rosenzweig, croix à bras pattés sécuriformes par Marsille et croix ancrées et lobées par Gauthier (10), elles sont dénommées ainsi plutôt que croix de

(7) Des croix tréflées, comme en héraldisme, se rencontrent en Alsace, dans le Kochersberg : Roger ENGEL, *Croix rurales anciennes des environs de Saverne et du Kochersberg*, dans *Cahier de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et environs*, n° 86-87, 1974, page 77 et *passim*.

(8) A cause de l'ancienne croix du cimetière inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, actuellement située près de l'église paroissiale.

(9) A cause des croix *Boucher* et de *Saint-Yves* inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. La seconde a disparu depuis plusieurs années.

(10) ROSENZWEIG, *op. cit.* ; Louis MARSILLE, *Croix de la région Malesroit-Ploërmel*, page 70 ; Joseph-Stany GAUTHIER, *op. cit.*

I CROIX « PALIS »

a. SANS SOUBASSEMENT

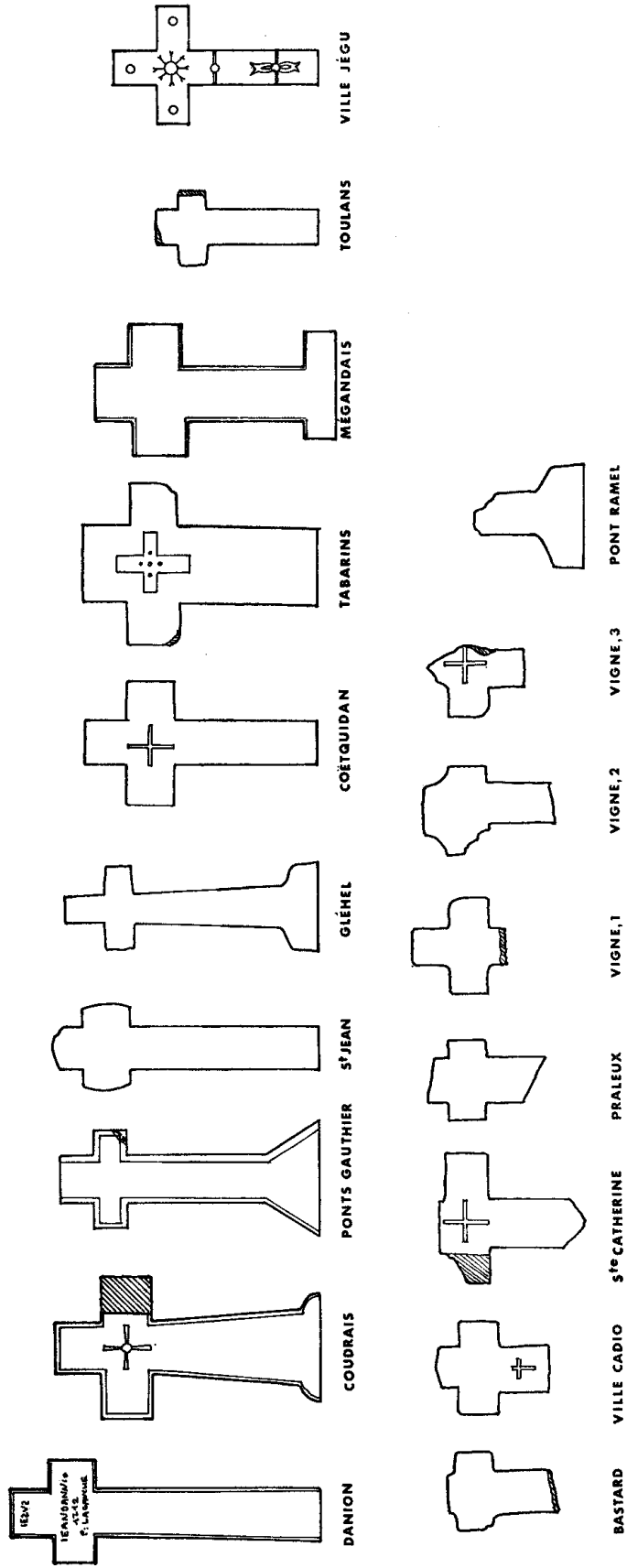
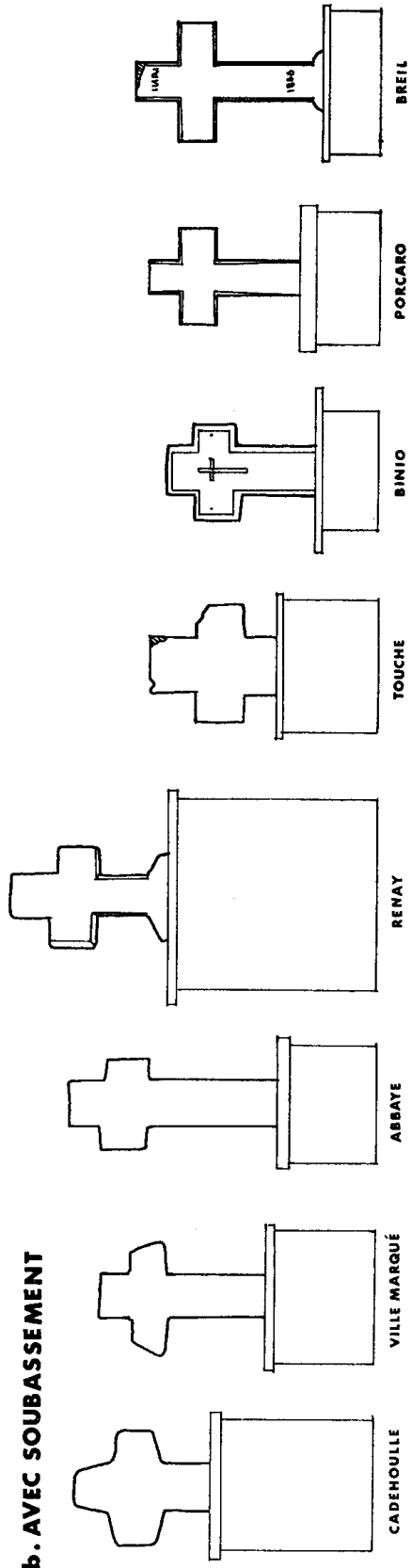


FIGURE 2

b. AVEC SOUBASSEMENT



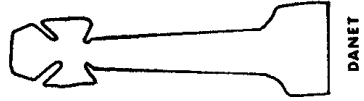
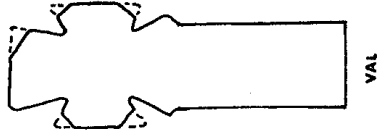
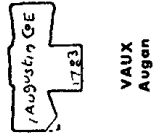
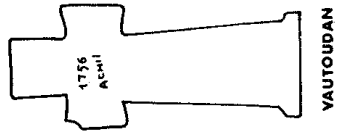
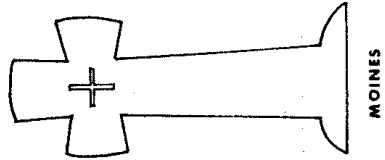
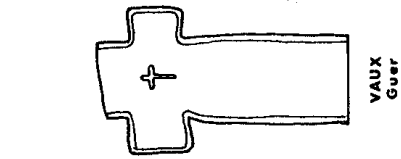
c. AVEC PARTICULARITÉS



FIGURE 3

II CROIX PATTÉES

a. LATINES



b. GRECQUES

FIGURE 4

III CROIX À TRAVERSE COURTE

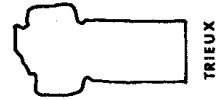
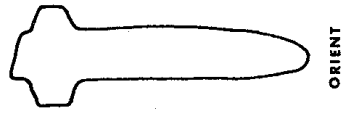
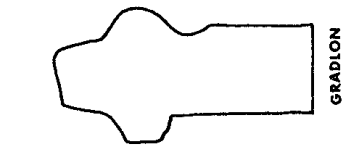
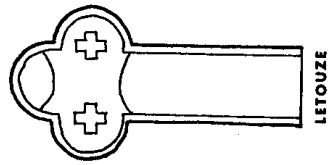


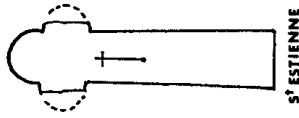
FIGURE 5

IV CROIX TRILOBÉES

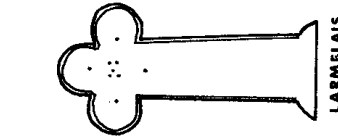
a. TYPE «MONTENEUF»



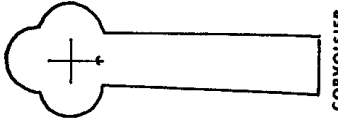
LETOUZE



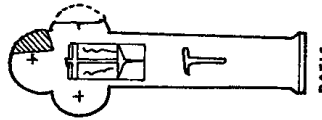
S'ESTIENNE



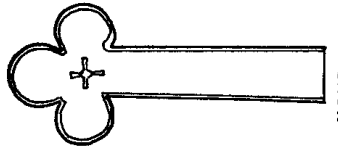
LARMELAIS



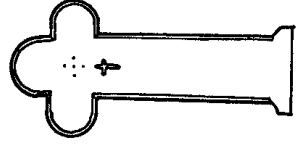
CORVOISIER



PATIS



MONTENEUF
CIMETIERE



METAIRIE NEUVE

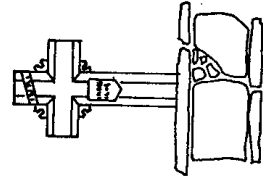
b. TYPE «CARO»



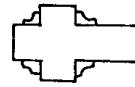
FIGURE 6

V CROIX MALTÉES

a. LATINES

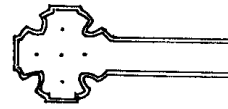


MASSON

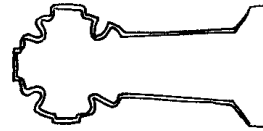


BÉLIGOT

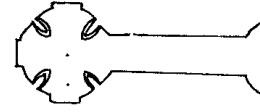
b. GRECQUES



HUAIS



VILLEAU COMTE

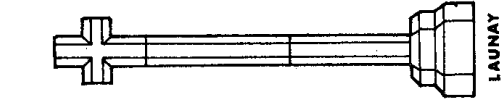


PAYEN

FIGURE 7

VI CROIX À FÛT OCTOGONAL

a. LATINES



b. GRECQUES

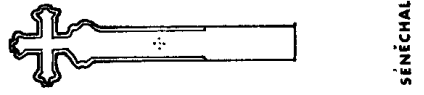
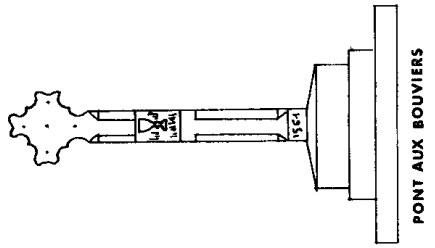
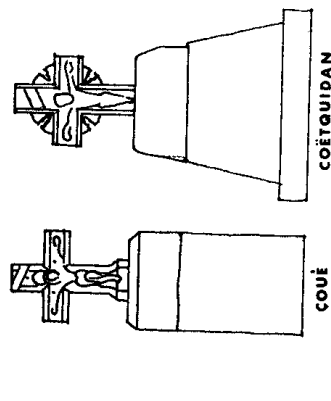


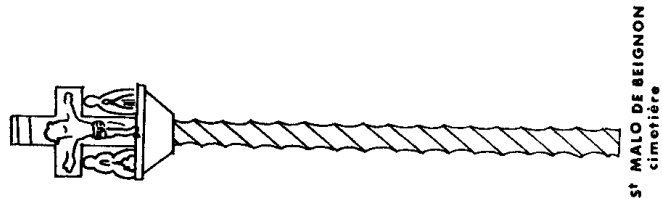
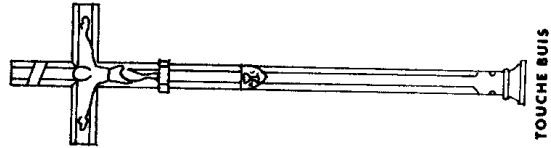
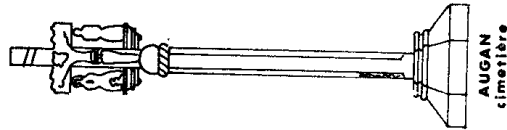
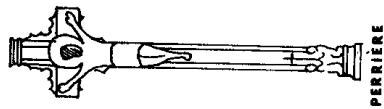
FIGURE 8

VII CROIX HISTORIÉES

a. SIMPLES



b. DOUBLES



c. À FRONTON

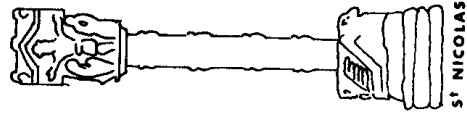


FIGURE 9

Malte, car elles sont issues de l'imbrication de la croix latine ou grecque et de la croix de Malte. Les croix latines, que nous appelons « type Comblessac » (11), sont des croix latines où la croix de Malte sert d'épaulement au croisement des bras ; les croix grecques sont des croix où sont intimement mêlées la croix grecque et la croix de Malte sans prédominance de l'une ou de l'autre (fig. 7).

6. *Les croix à fût octogonal*

Ce sont des croix simples qui se différencient du premier type essentiellement par la section du fût : celle-ci est un octogone obtenu par l'abattement des angles (fig. 8).

7. *Les croix historiées*

Ce sont des croix avec la représentation du Christ en relief. Nous trouvons trois sortes de croix de ce type dans le canton (fig. 9) :

a) Les croix historiées *simples* où seul le Christ est représenté, avec ou sans *titulus*.

b) Les croix historiées *doubles* où, d'un côté, est le Christ qui peut être accompagné de la Vierge et de saint Jean, et de l'autre est représenté soit une Vierge de pitié, soit un saint personnage.

c) Les croix historiées à *fronton* qui sont des croix doubles dont le sommet forme un panneau coiffé d'une sorte de dais en fronton.

Les limites de cette typologie sont évidentes : certaines croix participent, en effet, à plusieurs types et nous les avons toujours classées dans le type le plus complexe ; il est difficile, d'autre part, d'insérer ces recherches dans un cadre plus vaste ; les études régionales exhaustives n'existent pratiquement pas (12).

(11) Dans la commune de Comblessac, très nombreuses sont les croix de ce type.

(12) Seuls les trois volumes publiés par la Commission Bretagne de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France sont complets : *Canton de Carhaix-Plouguer*, 1969 ; *Cantons du Faouët et Gourin*, 1975, et *Belle-Ile-en-Mer*, 1978, avec peut-être l'étude de Louis MARSILLE, *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*.

II. - LA STRUCTURE

1. COMPOSITION

a) *Les croix palis*

Ces croix de schiste, monolithes, sont soit directement plantées dans le sol avec une partie qui peut être de la même largeur que le fût ou plus large et raccordée au fût par une droite, un biseau, un quart de rond ou un cavet, soit fixées sur un soubassement de maçonnerie de schiste. Ce soubassement, de section carrée ou rectangulaire, est toujours surmonté d'une dalle de schiste, parfois monolithe, percée en son milieu et formant plateforme. La hauteur du soubassement et de sa dalle varie de 0,420 m à 1,500 m (13).

Ces croix, épaisses de 0,045 m à 0,150 m, sont toujours de section rectangulaire, mais les angles peuvent être abattus. Ce chanfrein est droit, plus ou moins large, ou en cavet. Il est le plus souvent pratiqué aux quatre angles, mais il peut être réduit à deux seulement (fig. 10).

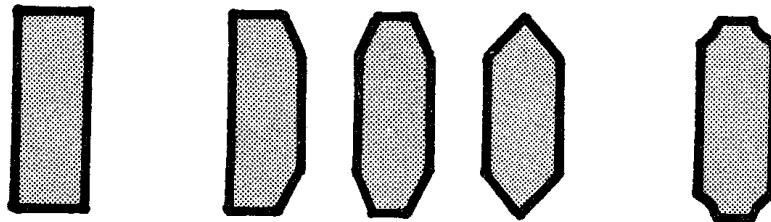


FIG. 10 - *Croix Palis* : section de fût

b) *Les croix pattées*

Ces croix de schiste, monolithes, d'épaisseur variant de 0,080 m à 0,100 m, sont toutes plantées directement dans le sol ; une seule, *la croix des Vaux, Guer*, est chanfreinée sur le pourtour et fixée sur un soubassement moderne servant de sépulture.

(13) Il faut signaler que deux croix ont un soubassement particulièrement bas : *la croix de la Vallée-Sainte-Anne*, en Augan, qui possède un soubassement moderne en ciment haut de 0,300 m, et *la croix de la Rue-Louis*, en Porcaro, avec un soubassement haut de 0,270 m.

c) *Les croix à traverse courte*

Ces croix de schiste, monolithes, d'épaisseur variant de 0,050 m à 0,070 m, sont toujours fixées dans le sol et ne sont pas chanfreinées.

d) *Les croix trilobées*

Toutes taillées dans des dalles de schiste, monolithes, d'épaisseur variant de 0,060 m à 0,130 m, elles sont plantées dans le sol, sauf la *croix Letouze*, située près du château de Beaurepaire, qui repose sur un soubassement moderne. Quatre d'entre elles sont chanfreinées sur le pourtour.

e) *Les croix maltées*

— Latines. Ces croix de schiste, monolithes, sont fixées sur un soubassement de maçonnerie de schiste ; leur fût peut être fortement chanfreiné et devenir un octogone.

— Grecques. En schiste et monolithes comme les précédentes, ces croix sont par contre directement fixées dans le sol. Leur pourtour est parfois chanfreiné.

f) *Les croix à fût octogonal*

Ces croix sont soit en schiste, soit en granite. Celles, en schiste, sont monolithes et sont fixées sur des soubassements, sauf une : la *croix du Sénéchal* (14). Des deux en granite, une seule est complète, la *croix de Launay* ; elle se compose d'un socle à ressauts, d'un fût formé de deux blocs et d'un bloc formant croix.

g) *Les croix historiées*

Ces croix, sauf une : la *croix de la Perrière*, sont en granite. Les *simples* reposent sur un socle de granite qui s'élève sur un

(14) Cette croix, appelée sur le cadastre de 1847 *croix du Sénéchal*, est dite couramment *croix des Chien et Chat* ; ce terme populaire est plus proche que le terme officiel de la dénomination de cette croix au XVIII^e siècle : *croix du Chesne au chat* (cf. Arch. notariales, Guer, 1^{er} décembre 1750 : « *Chemin qui conduist de la croix du chesne au chat au village des Moustiers* »). Il en est de même d'une autre croix, celle de la *Touche-Buis*, appelée populairement *croix de la Radio*, appellation du XVIII^e siècle (cf. Arch. notariales, Guer, 12 mars 1737 : « *Sentier qui conduit de la croix Radio au pasty Guimbart* »).

soubassement de maçonnerie de schiste ; leur fût est à section octogonale. Les *doubles* reposent toutes sur un soubassement de maçonnerie de schiste ; une seule possède un socle mouluré ; leur fût est octogonal, ou torsadé, ou ovalaire avec nervures. Deux fois, le fût est séparé de la croix par une bague ou un anneau torsadé, qui est surmonté d'une demi-sphère ; l'un porte des croisillons. La seule croix du canton à *fronton* se compose d'une base formée de trois marches, d'une hauteur totale de 0,226 m, d'un socle dont la partie supérieure en granite est sculptée aux quatre angles, d'un fût, de section ronde, orné par quatre fois de quatre anges, et de la croix proprement dite surmontée d'un fronton.

2. DIMENSIONS

Les croix du canton ne sont pas particulièrement hautes. Trois seulement dépassent les trois mètres : la *croix du cimetière d'Augan* avec 3,025 m, celle de la *Touche-Buis* avec 3,370 m et celle du *cimetière de Saint-Malo-de-Beignon* avec 4,060 m, et ces trois croix sont en granite.

Le tableau des hauteurs et envergures (fig. 11) révèle que les croix qui possèdent un soubassement se trouvent toutes groupées en haut et en bas du tableau (15). Nous en déduisons qu'en général entre 0,500 m et 1,500 m de hauteur les croix avaient un soubassement et qu'entre 1,500 m et 2,300 m elles étaient plantées directement dans le sol. Au-dessus de 2,300 m, elles avaient de nouveau un soubassement, mais ces dernières appartiennent à un type beaucoup plus largement répandu dans toute la Bretagne et leur matériau de construction, le granite, prouve qu'elles ne proviennent pas d'ateliers locaux.

(15) Toutes les croix dont la hauteur se situe entre 1,500 m et 2,300 m, qui possèdent un soubassement, sont des exceptions : la *croix de l'Abbaye*, croix sur un soubassement moderne (cf. note 5 a) ; la *croix des Vaux*, remployée au-dessus d'une sépulture servant de soubassement (cf. note 5 e) ; la *croix de la Vallée-Sainte-Anne*, avec un petit soubassement moderne ; la *croix Letouze*, sur un soubassement portant cette inscription : « 1914 Aime Dieu et Va ton chemin 1918 » ; la *croix de la Foy*, provenant du Camp de Coëtquidan et placée sur un soubassement moderne servant d'autel ; la *croix du Pont-aux-Bouviars*, sur un petit soubassement en ciment servant d'embranchement.

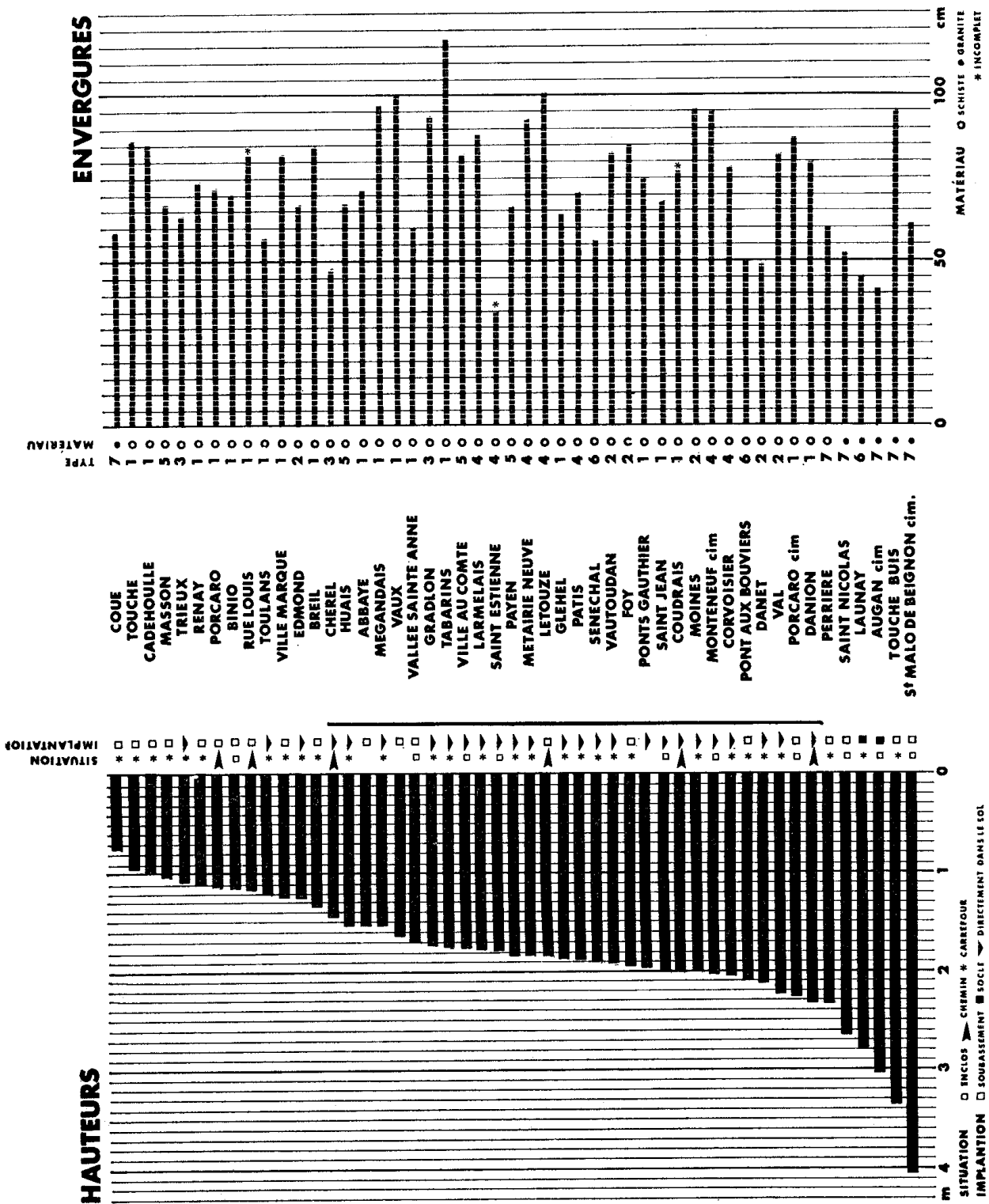


Fig. 11 - Tableau des hauteurs et des envergures

Une seconde dimension intervient : celle de l'envergure, c'est-à-dire la largeur des bras ou traverse. Parmi les envergures entièrement conservées, une seule se situe en dessous de 0,400 m, la *croix Hardouin* : 0,370 m ; trois seulement dépassent le mètre : celle des *Vaux* (Guer) : 1,003 m, celle de *Letouze* : 1,020 m, et celle des *Tabarins* : 1,240 m. Une remarque s'impose alors : à une grande hauteur ne correspond pas une grande envergure ; aussi avons-nous calculé le rapport hauteur/envergure.

Nous ne pouvons pas dire qu'à chaque type corresponde un rapport identique qui confirmerait ou permettrait le classement, mais pour certains types nous obtenons des résultats intéressants, dont le plus significatif concerne deux croix historiées doubles, avec Vierge et saint Jean : 6,57 pour la croix du *cimetière d'Augan* et 6,65 pour celle du *cimetière de Saint-Malo-de-Beignon*.

Ce rapport permet de constituer deux groupes intéressants parmi les *croix palis* : l'un comprenant des croix sans soubassement ayant un rapport situé entre 2.58 et 2.91 (*Ponts-Gauthier* : 2.58 - *Porcaro*, cimetière : 2.58 - *Vallée Sainte-Anne* : 2.81 - *Danion* : 2.88 - *Saint-Jean* : 2.89 - *Gléhel* : 2.91) ; l'autre, groupant les croix à soubassement avec un rapport compris entre 1.42 et 1.57 (*Rue-Louis* : 1.42 - *Ville-Marqué* : 1.46 - *Renay* : 1.47 - *Breil* : 1,52 - *Porcaro* : 1.54 - *Binio* : 1.57). Ce second groupe a la particularité de se trouver réuni géographiquement et pourrait provenir du même atelier (fig. 12).

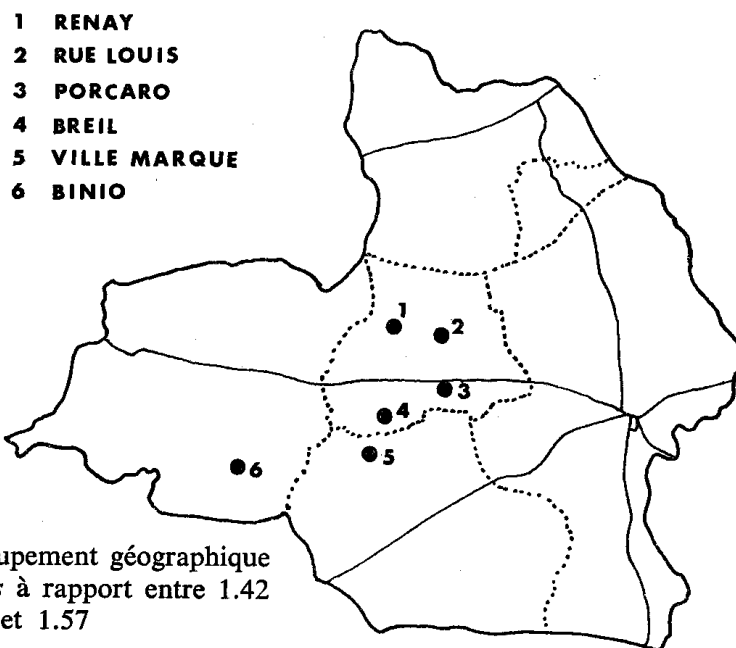


FIG. 12 - Groupement géographique des *croix palis* à rapport entre 1.42 et 1.57



Croix trilobée : *Croix de Larmelais à Guer*



Croix maillé; Croix de la Filles-Croix à Montmoré



Croix historiée : *Croix Coué* à Augan



Croix Palis : Croix Jean-Danion à Guer

3. PROPORTIONS

Ces rapports nous amènent tout naturellement à parler des proportions. Il est évident que la plupart des croix simples étaient taillées directement dans la dalle ; l'habitude et le coup d'œil du sculpteur étant les critères de réussite. Mais, certainement, les plus complexes présentent de telles proportions que nous pensons qu'elles furent dessinées suivant des schémas géométriques appelés diagrammes, avant d'être taillées.

Nous présentons deux de ces diagrammes pour des croix maltées :

a) *La croix Masson* (fig. 13)

Cette croix maltée latine s'inscrit dans un carré ABCD ayant comme côté l'envergure. Les axes, vertical et horizontal, sont les axes mêmes de la croix. La diagonale AC rabattue sur AD prolongée détermine un rectangle ABFE, dont la diagonale AF rabattue sur l'axe vertical en G donne la hauteur totale de la croix. Construire le carré abcd à l'intérieur du carré ABCD de côté tel que $2 ab = AB$. Le rabattement de CD sur CB coupe da et ab en e et f qui déterminent la largeur du fût et de la traverse. Le chanfrein est donné par les intersections des diagonales du carré AC et BD avec les diagonales du rectangle AF et BE, soit h et ses symétriques. Le cercle circonscrit au carré abcd inscrit la croix de Malte dont les centres des évidements sont les points a, b, c, d.

b) *La croix de la Huais* (fig. 14)

Cette croix maltée grecque a un diagramme défini par deux carrés ABCD et CDEF, de côté AB égal à l'envergure. Rabattre la diagonale AE en G pour obtenir la hauteur totale de la croix. Tracer le cercle inscrit au carré ABCD : il détermine la croix de Malte. Rabattre successivement les côtés AB, BC, CD, DA des points A, B, C et D comme centre ; ces arcs de cercle coupent les diagonales AC et BD en a, b, c et d et le cercle inscrit en e, f, g, h, qui déterminent les points extrêmes des évidements et les intersections de la croix latine avec la croix de Malte.

Ces deux diagrammes démontrent que le tailleur de croix pouvait se servir de tracés simples avant de commencer son travail. Son habitude et son habileté pouvaient très certainement

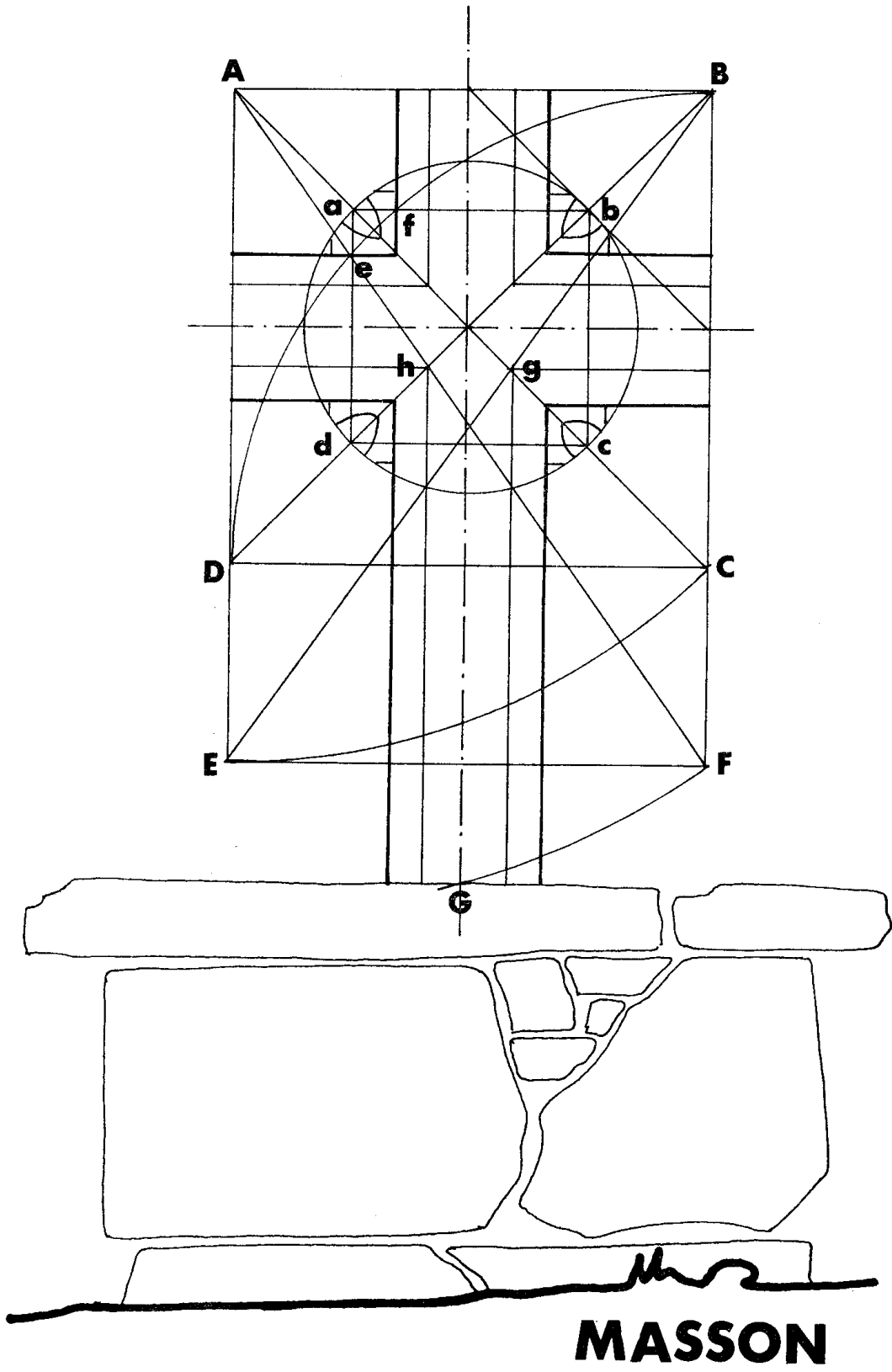
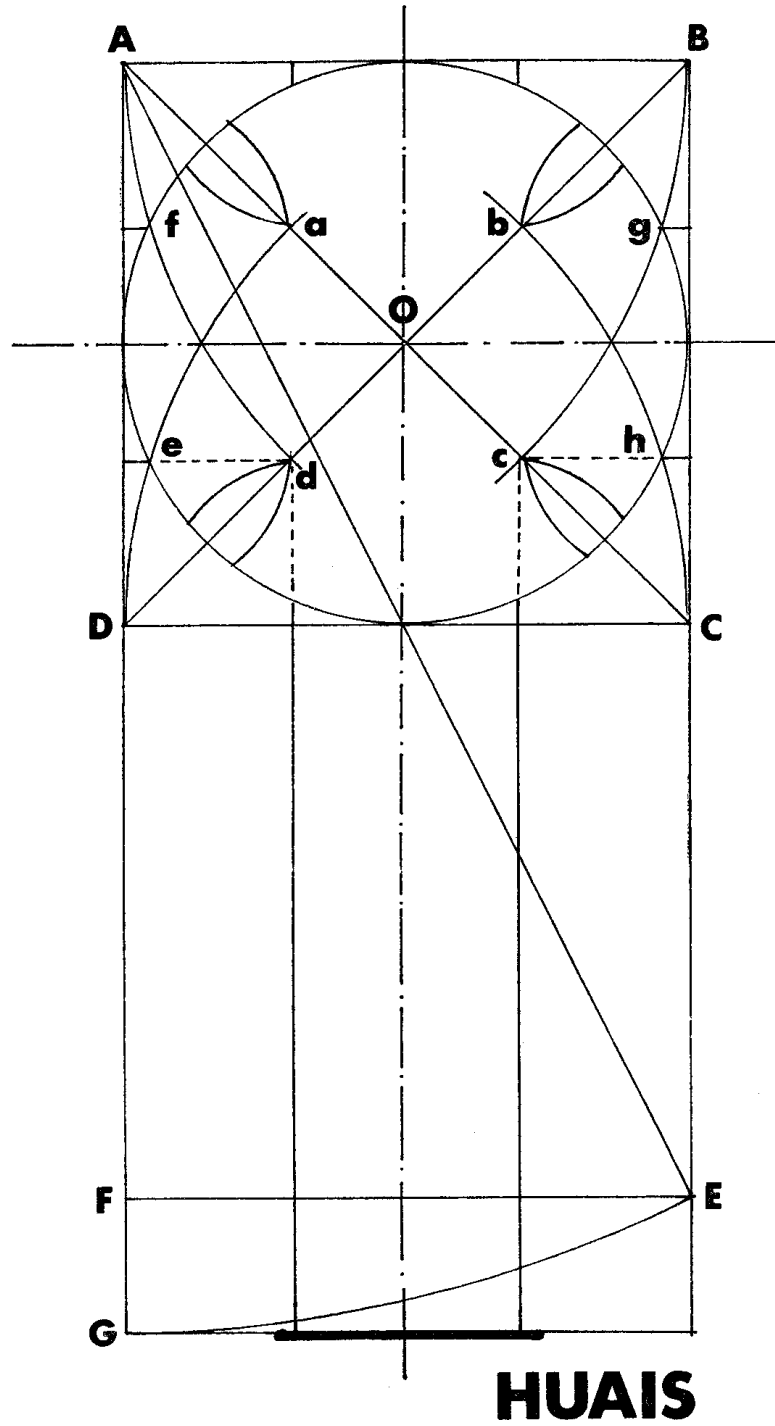


FIG. 13 - Diagramme de la *croix Masson*



HUAIS

FIG. 14 - Diagramme de la *croix de la Huais*

suffire à obtenir de justes proportions ; mais pour les croix maltées, par exemple, le diagramme permettait, à partir de « recettes » simples que l'on transmettait oralement, d'obtenir de subtiles harmonies tout en conservant aux œuvres une simplicité rigoureuse.

III. - L'ICONOGRAPHIE

Le schiste ne se prête pas facilement à la sculpture, aussi la plupart des croix du canton sont dépourvues de tout décor. Par contre, toutes celles qui sont en granite ont l'iconographie habituelle que nous rencontrons sur ce genre de monument. Les croix ont par elles-mêmes une profonde signification religieuse et, comme pour accroître le symbolisme, les sculpteurs ont soit incisés, soit taillés dans la masse, des éléments, plus ou moins parlants, que nous pouvons essayer de hiérarchiser en partant des plus significatifs.

Le thème du Christ en croix est le plus fréquent. Nous le trouvons sur les croix de granite ou de schiste bleu, comme sur la *croix de la Perrière* et sur une croix trilobée de schiste violet, la *croix du Pâtis* en Beignon. Le Christ ne répond pas à un modèle unique ; il varie sur chaque croix : tantôt couronné d'épines, parfois nimbé, tantôt tête nue, il est toujours couvert du *périsonium* court, sauf sur la *croix de la Perrière* où celui-ci descend jusqu'aux genoux. Sur quatre croix du canton, le Christ est accompagné de la Vierge et de saint Jean, les mains jointes comme des priants.

A ce thème essentiel répond un autre, au revers, qui est celui de la Vierge de Pitié : la Mère assise reçoit sur ses genoux le corps de son Fils mort, détaché de la croix. Nous rencontrons ce thème trois fois dans le canton. Une seule fois, sur la *croix du cimetière d'Augan*, la Vierge de Pitié est remplacée par un saint, debout, que la tradition pense être saint Yves.

Le troisième thème est plutôt suggéré que nettement signifié par la présence de cinq petits trous disposés la plupart du temps 1, 3, 1 et une fois 2, 1, 2, mais associé à un 1, 3, 1 ; parfois, ils figurent dans une petite croix incisée (fig. 15 a et c). Ces cinq

petits trous figurent très certainement les cinq plaies du Christ, comme le pensent aussi Louis Rosenzweig et Louis Marsille (16). Ces croix peuvent donc être appelées « croix aux cinq plaies » (17).

Le quatrième thème associé à la croix est celui des quatre vivants de l'Apocalypse qui reprennent les traits des quatre animaux d'Ezéchiel (18) rappelant les *Kâribu* assyriens (dont le nome correspond à celui des chérubins) qui gardaient les palais de Babylone. Depuis saint Irénée, la tradition chrétienne a voulu y retrouver le symbole des quatre évangélistes : saint Marc étant symbolisé par le lion, saint Jean par l'aigle, saint Luc par le taureau et saint Mathieu par l'homme.

D'autres éléments sculptés ou gravés accompagnent les figurations de type religieux qui sont essentielles. Certains ont une signification religieuse, d'autres sont des marques profanes.

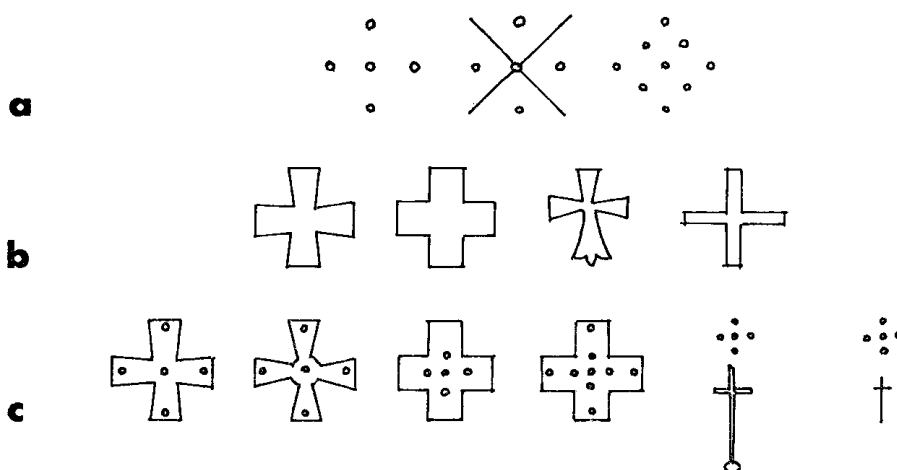


FIG. 15 - Marques à signification religieuse : a) les cinq trous ; b) les croix incisées ; c) les cinq trous associés aux croix incisées

(16) Louis ROSENZWEIG, *op. cit.* ; Louis MARSILLE, *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*, page 59.

(17) En Alsace, « le corps souffrant du Christ est remplacé et symbolisé par ses mains sculptées aux extrémités de la traverse, son cœur à l'intersection de la croix et ses pieds à la base du montant » (cf. Roger ENGEL, *op. cit.*, page 25). Ces cinq trous apparaissent dès le XII^e siècle, comme sur le tympan de l'église Saint-Julien de Mars-sur-Allier (cf. Jean DUPONT, *Nivernais, Bourbonnais Roman*, coll. Zodiaque, 1976, pl. 49). Ils figurent aussi sur la partie supérieure du portail occidental de l'église de Saint-Malo-de-Beignon.

(18) Ez. I, 5-6 et 10.

1. PREMIÈRE SÉRIE A SIGNIFICATION RELIGIEUSE

a) *Petites croix*. Toujours incisées, de petite taille, plus ou moins larges, de forme grecque le plus souvent, simple ou pattée, ces croix sont gravées soit à l'intersection des bras, soit aux extrémités de ceux-ci (fig. 15 b et c).

b) *Le nom de JÉSUS*. Il apparaît une fois avec ses deux S gravés à l'envers, *croix Jean-Danion*.

c) *Le titulus INRI*. Toujours gravé en haut de la hampe, parfois sur une banderole, c'est l'abréviation de l'inscription ordonnée par Pilate : « *IESUS NAZARENUS REX IUDAEORUM* » (19).

d) *Le trigramme IHS*. Le *H* est surmonté d'une croix les deux fois que nous l'avons trouvé. La signification la plus courante est l'abréviation de « *IESUS HOMINUM SALVATOR* », Jésus sauveur des hommes (20).

e) *Anges*. Ils décorent le fût, à intervalles réguliers, de la *croix de Saint-Nicolas* en Guer.

2. SECONDE SÉRIE A SIGNIFICATION PROFANE

a) *Ecussons*. Nous en rencontrons cinq, dont deux complètement lisses qui devaient être peints ; l'un porte une inscription : « *I MASSON 1609* », et les deux autres sont ornés d'un calice encadré de deux initiales, le tout en relief.

b) *Hermes*. La *croix de Launay* porte sur son fût trois hermes héraldiques accompagnées de la lettre *V*.

c) *Marque de tâcheron*. Une seule croix, celle du *Pâtis* en Beignon, porte gravé, sur la partie inférieure du fût, un instrument qui sert à tailler la pierre : le pic et la laie. C'est l'outil du sculpteur qui figure comme une signature.

(19) Jn. XIX, 19.

(20) Le docteur Paul Thoby donne une autre explication au trigramme ; il y voit les trois premières lettres de JESUS écrites en majuscules grecques « *ΙΗΣΟΥΣ* ». Ces trois lettres se trouvent sur le *titulus* d'une plaque d'ivoire exposée au musée de Berlin (n° 39 du catalogue d'ivoire) : *IHS NZR*, et sur celui d'une autre plaque d'ivoire conservée au musée Cividole-Frioul, sous le nom de la Paix du Duc Orso : *IHS - NAZA - REX - JUDE* (Docteur Paul THOBY, *Le Crucifix des origines au Concile de Trente*, Nantes, 1959, pages 48-50 et *passim*).

d) *Les donateurs*. Sur la partie inférieure du fût de la *croix de la Perrière* en Beignon figurent deux petits personnages agenouillés, tenant chacun d'une main une croix latine, le tout en léger relief. Nous pouvons y reconnaître les donateurs, comme ils sont souvent figurés au bas des vitraux (21).

L'ornementation des croix du canton reste le plus souvent discrète ; cela est dû principalement au schiste, facile à tailler pour y découper une forme, mais difficile à sculpter. Seules les croix de granite ont un décor plus exubérant, tout en restant très sobre. Seul le principal est suggéré, sans accompagnement ornemental. La pureté de ces croix en fait une œuvre admirable de simplicité et de dépouillement, digne de la scène évangélique de la Crucifixion.

IV. - LA DATATION

Peu de croix du canton portent des inscriptions et des dates ; aussi, pour établir un essai de datation, nous nous servons de la typologie établie précédemment, des documents d'archives, des quelques dates existantes sur les croix du canton et sur celles des environs proches, et des essais réalisés par MM. Rosenzweig et Marsille (22).

1. LES CROIX PATTÉES

a) *Grecques*

A la suite de Louis Marsille (23), qui regarde comme une reproduction au trait des premières croix taillées celle qui figure

(21) Une croix d'orfèvrerie du X^e siècle, la croix de l'abbesse Mathilde, à la cathédrale d'Essen, représente deux petits personnages présentant une croix : il s'agit de l'abbesse et de son frère le duc Otto (Docteur P. THOBY, *op. cit.*, page 61 et pl. XXIX, n° 68). La *croix de la Perrière* est très difficilement datable : de par son type, elle appartient au XVI^e siècle ; de par la naïveté de sa sculpture, elle pourrait être du XIX^e. Sa présence sur le cadastre de 1848 est le seul témoignage d'ancienneté que l'on ait actuellement.

(22) Louis ROSENZWEIG, *op. cit.* ; Louis MARSILLE, *op. cit.* A propos des croix les plus anciennes, lire l'article très bien documenté d'Henri et Louis MARTIN, *Croix rurales et sacralisation de l'espace. Le cas de la Bretagne au Moyen Age*, dans *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 1977, 43/1, pages 23-38.

(23) Louis MARSILLE, *Vieilles croix de pierre du Morbihan*, page 44

sur un bétyle du Moustoir en Saint-Jean-Brévelay, nous considérons ce type de croix comme l'un des plus anciens. Or, cette croix gravée (fig. 16 a) est une croix pattée grecque au sommet d'un fût planté dans une base indiquée par un segment de cercle placé de chaque côté. Cette croix est comparable à celle qui figure sur le chapiteau du sixième support de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langonnet (fig. 16 b). Ce chapiteau fait partie de la construction de la fin du XI^e siècle (24).

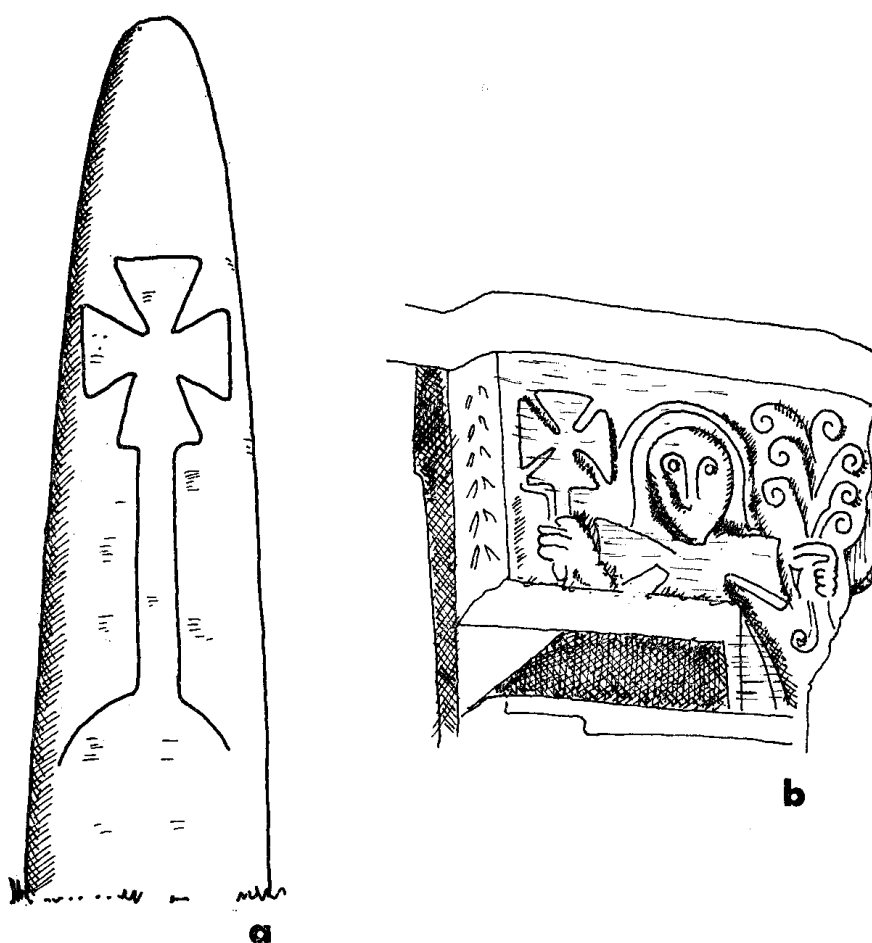


FIG. 16 - a) Croix gravée sur le bétyle du Moustoir en Saint-Jean-Brévelay ; b) chapiteau de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langonnet

(24) *Cantons du Faouët et de Gourin, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France*, 1975, pages 114 et 532 ; André MUSSAT, *Arts et Cultures de Bretagne, un millénaire*, Paris, 1979, page 42.

Les croix de *Coët-à-Tous* et de *Nahon* en Carnac (fig. 17 a et b), croix grecques au sommet d'un fût dont les hauteurs totales sont de 1,80 m et 2,10 m pour une envergure de 0,52 m et 0,44 m, sont alors considérées comme deux croix des XI^e-XII^e siècles. Deux croix du canton, les croix *Danet* et du *Val* (fig. 17 c et d), ont la même forme et sont datables de la même époque (25).

b) *Latines*

Ces croix répondent à un type que l'on rencontre sculpté dès la fin du XI^e siècle, comme sur le chapiteau du quatrième support de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langonnet (fig. 18). Les quelques exemples qui sont dans le canton ne doivent pas tous dater de la même époque.

Nous devons remarquer que trois d'entre elles portent une date : 1756, 1781, 1787, dates assez homogènes que nous devons prendre en considération, bien que la date de 1756, sur la *croix de Vautoudan*, soit grossièrement incisée, maladroite et accompagnée d'une inscription probablement incomplète : « *ACHII* ». Les deux autres croix, très proches l'une de l'autre géographiquement, bien qu'elles ne soient pas conservées en entier, sont certainement des croix pattées latines et rien ne nous permet de les dater antérieurement à la date incisée. Seule la date de 1944, sur la *croix aux Moines*, peut être un graffiti ajouté à cette époque troublée.

Nous émettons deux hypothèses : ou nous devons dater toutes ces croix de la fin du XVIII^e siècle comme la *croix des Vaux* (Augan) et celle du *Bignonet* le préconisent, ou nous devons distinguer — mais sur quel critère ? — deux groupes, l'un remontant à la fin du XI^e siècle (26), l'autre se situant dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Pour l'instant, rien ne nous permet de trancher, mais nous pencherions plutôt pour la première des hypothèses pour les *croix pattées latines* du canton.

(25) Les croix étaient déjà très nombreuses à cette époque, puisqu'en 1128 l'évêque de Saint-Brieuc interdit d'enterrer les corps à leur pied (D. MORICE, *Preuves...*, I, col. 559).

(26) Les *croix pattées latines* du canton sont différentes par leurs dimensions et leur matériau des *croix de la Brassée* citées par Louis Marsille, comme la *croix de Crohenneuc* en Caro (Louis MARSILLE, *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*, page 46).

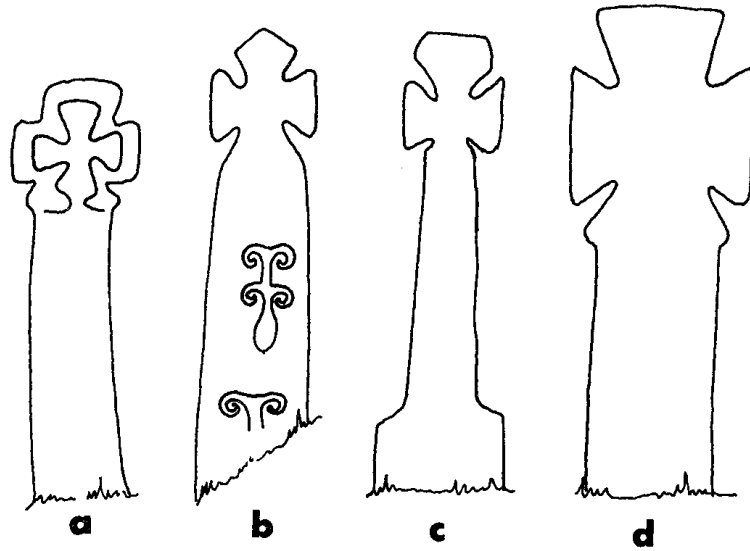


FIG. 17 - Croix romanes : a) *croix de Coët-à-Tous* à Carnac ;
 b) *croix de Nahon* à Carnac ; c) *croix Danet* au Val-ès-lan
 en Beignon ; d) *croix du Val* en Augan

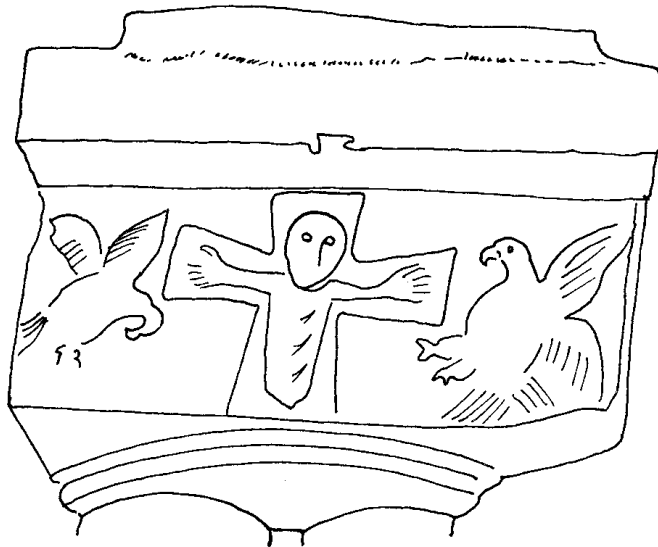


FIG. 18 - Chapiteau de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul
 de Langonnet

2. LES CROIX A TRAVERSE COURTE

Louis Marsille pense que le manque de proportion entre les deux parties de ces croix est dû au fait que le tailleur de pierre n'avait pas le choix du bloc à employer ; et il explique que le sculpteur, chargé de transformer en croix les menhirs taillés en forme de tronc de pyramide ou les petits bétyles, ne pouvait pas trouver la matière des bras dans le sommet aminci de ces pierres (27). Il date alors la croix de Séglien du XIII^e siècle.

Trois croix à traverse courte ont effectivement cette forme pyramidale, surtout affirmée pour l'une d'entre elle, la *croix Gradlon*. La quatrième a été taillée au début du XX^e siècle ; cet exemple tardif doit porter à une extrême prudence quant à la datation de ce type de croix.

Nous pouvons affirmer, avec Louis Marsille, que l'auteur, par le choix de la pierre dans laquelle il tirait sa croix, se trouvait limité dans les dimensions de celle-ci, mais nous ne dirons pas que cette pierre était obligatoirement un menhir ou un bétyle. Et même, dans le cas où il en serait ainsi, nous ne pouvons pas affirmer à quelle date la croix fut taillée.

Nous nous hasarderons tout de même à dater la *croix Gradlon* du IX^e siècle, à cause de sa forme pyramidale, de sa dénomination, Gradlon ayant été un Machtiern de Guer, témoin d'une donation faite entre 840 et 846 au monastère Saint-Sauveur de Redon (28), et de sa proximité avec la très vieille chapelle Saint-Etienne dont la construction peut remonter à cette même époque.

3. LES CROIX TRILOBÉES

Aucune de ces croix originales, dont il serait intéressant de connaître l'extension géographique, ne porte d'inscription ; aussi sommes-nous très gênés pour les dater. Il faut remarquer que

(27) Louis MARSILLE, *Vieilles croix de pierre du Morbihan*, page 36.

(28) Cartulaire de Redon, f^o 97 v^o, ch. CCIIIXXXVI. Pour la paroisse voisine de Carentoir, le cartulaire de Redon fait deux fois mention de croix, qui devaient être des monuments érigés : en 843 « *fossatellam quae ducit ad cruces* », et en 846 « *demedium campi crucis* » (Cartulaire de Redon, page 84, CXI, et page 43, LIII. Cf. Henri et Louis MARTIN, *op. cit.*, page 27).

toutes ne sont pas forcément de la même époque, le modèle ayant pu être reproduit pendant un certain temps. Nous nous contenterons donc, en attendant de nouveaux éléments, de les dater du XVI^e siècle, comme Rosenzweig et Marsille (29).

4. LES CROIX MALTÉES

Avec ce type de croix, nous entrons dans un domaine plus sûr, puisque nous en avons quatre datées, et les dates sont assez proches les unes des autres.

La *croix Masson* porte sur un écusson « *I MASSON 1609* » et ce Jehan Masson, sieur du Tertre, nous est bien connu par les archives municipales. Il épousa à Guer, le 29 avril 1582, Perrine Boullart dont il eut huit enfants entre 1583 et 1599, et fut inhumé à Guer le 1^{er} novembre 1611 (30). C'est donc deux ans avant sa mort qu'il fit ériger cette croix au croisement du grand chemin de Rennes à Vannes et du chemin qui conduisait à son manoir.

Les trois autres croix ne se trouvent pas sur le canton, mais dans les communes voisines de Tréal, Carentoir et Ruffiac. A Tréal, il s'agit de la croix située près du village du Cleux qui porte l'inscription : « *F. BOUCHER 1606* » ; celle de Carentoir se trouve au Palis-Percé et est datée de 1677, date grossièrement gravée sur une croix de très belle facture, ce qui laisse supposer qu'elle est antérieure à la date inscrite ; la troisième se trouve actuellement près de l'église de Ruffiac : haute de 2,405 m pour 0,660 m d'envergure, elle porte gravée dans un cadre rectangulaire la date de 1580 sous une petite croix pattée portant les cinq trous et inscrite dans un cercle.

Louis Rosenzweig date ce type de croix du XVI^e siècle, mais pour être en accord avec ces inscriptions, nous retardons à la fin du XVI^e siècle la parution de ce type qui a été utilisé durant tout le XVII^e.

(29) Louis MARSILLE, *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*, page 69.

(30) Reg. Et. Civ., Guer, Mariages 1580-1644, f^o 10 r^o ; Reg. Et. Civ., Guer, Décès 1573-1664, f^o 81 v^o.

5. LES CROIX A FUT OCTOGONAL

Nous proposons une fourchette de datation de ce type basée sur trois inscriptions : l'une sur la *croix du Pont aux bouviers* qui porte en relief, dans un cadre rectangulaire, la date de 1561 ; l'autre sur la *croix Logée*, croix disparue actuellement, mais connue par une description que nous a faite l'abbé Le Claire (31) et qui portait la date de 1581 ; la troisième, dans la commune voisine de Maure-de-Bretagne, près du village de Launay-Mouraud, placée sur un soubassement, haute de 1,275 m pour 0,598 m d'envergure, porte gravée en haut de la hampe la date de 1616. Nous daterons donc ce type entre 1550 et 1650 (32).

6. LES CROIX HISTORIÉES

Ces croix sont sans inscription datée dans le canton. Trois d'entre elles sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques avec la datation XVI^e siècle. C'est aussi la datation donnée à la *croix Catheline*, en Saint-Marcel, par Louis Marsille (33).

Une étude récente de la croix de Pléchâtel, par Jean-Claude et Marie-France Menou, a permis de la dater d'une façon irrécusable entre 1396 et 1410 (34). La croix actuellement dans le cimetière de Maure-de-Bretagne a la même facture et doit provenir du même atelier.

Ce type de croix, très largement répandu en Bretagne, a été utilisé de la fin du XIV^e siècle jusque vers 1650.

(31) Abbé LE CLAIRE, *L'ancienne paroisse de Guer*, Hennebont, 1915, page 19.

(32) La *croix aux Labbés*, en Guer, rappelant une famille connue à Guer dès 1580, est une croix sans inscription ; citée dans un bornage de Coëtbo, datant du 31 mai 1681, elle est donc déjà assez ancienne pour servir de repère (Arch. Nat., P. 1680, f^o 507).

(33) Louis MARSILLE, *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*, page 57.

(34) Jean-Claude et Marie-France MENOU, *La croix de Pléchâtel*, dans *Bull. et Mém. Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1974, t. LXXVIII, pages 35-42.

7. LES CROIX PALIS

Nous entrons là dans un domaine bien difficile, car ce type, par sa simplicité même, peut être de tous les temps. Nous nous basons donc sur quelques inscriptions datées, dont aucune ne remonte au-delà de 1700, pour donner une fourchette de datation pour ce type.

Trois croix sont datées dans le canton : la *croix Jean-Danion* qui porte gravée cette inscription : « *IEAN DANNIO - P. LAGANCHE 1712* » ; la *croix du Breil* datée sur le fût de 1866 et la *croix de l'Abbaye* qui fut élevée au début du XIX^e siècle comme en témoigne une inscription (35).

D'autres croix de schiste des environs confirment ces dates :

— la première, sur la commune de Maure-de-Bretagne, située non loin du village de Bointin, élevée sur un soubassement, haute de 1,707 m pour une envergure de 0,526 m, porte au croisement des bras, en relief, les restes de ce qui devait être une couronne d'épines avec, au milieu du fût, la date de 1690 ;

— la seconde, sur la commune de Maxent, la *croix de la Carrois*, actuellement à l'angle d'une allée forestière et de la route de Maxent à Loutehel, porte au-dessus d'une inscription la date de 1741 ou 1747 (36) ;

— la troisième, sur la commune de Carentoir, près du village de la Danais, haute croix sur un soubassement bas, porte gravée sur le fût cette inscription : « *IAN - DELA - NOE - 1734* » ;

— la quatrième, en la commune de Pleucadeuc, décrite par Louis Marsille (37), la *croix Baron*, située entre la ferme de ce nom et la Brantonais, porte gravés *INRI* et la date de 1772.

(35) Cf. note 5 a.

(36) Le docteur Chesnais a déposé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine un album sur les *Croix du Pays de Baulon*. Il donne comme lecture de l'inscription : 1741 *Mm Gac - Ga Le Gall* ; nous avons cru pouvoir déchiffrer : 1741 ou 1747 *MIN PAR - GA le gall*.

(37) Louis MARSILLE, *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*, page 52.

Nous pouvons donc affirmer la présence de ce type tout au long du XVIII^e siècle, avec leur apparition à l'extrême fin du XVII^e, mais comme nous le savons déjà avec la *croix du Breil* et celle de *l'Abbaye*, leur emploi se prolongera au XIX^e et même au début du XX^e siècle pour remplacer les croix disparues. Mais les plus récentes, par leur taille beaucoup plus régulière, se distinguent aisément des plus anciennes tout en participant du même type.

Un tableau (fig. 19) résume cet essai de datation qui certainement aura besoin d'être révisé et corrigé au fur et à mesure que nous connaîtrons de nouveaux jalons dans ce domaine. Les actes notariés ne nous ont pas encore permis de trouver une date d'érection de croix, ni de trouver le nom d'un tailleur ; pour l'instant, nous ne connaissons que quelques commanditaires qui ont fait graver leur nom, comme ce Jehan Masson, sieur du Tertre, ou cet Augustin Coe qui fit ériger la *croix des Vaux* en Augan en 1783, ou encore ce Bertren Hervé qui fit marquer son nom tout au long du fût de la *croix de Saint-Méen* en Beignon, croix aujourd'hui disparue, mais connue par une carte postale.

**

Déjà, d'autres recherches systématiques sur le terrain sont entreprises, comme dans le canton de La Gacilly où eut lieu une exposition, ou dans la commune de Guichen, sans oublier l'énorme travail fourni par l'Inventaire des monuments et richesses artistiques de la France. Ces diverses recherches permettront un jour d'avoir l'inventaire complet de toutes les croix de schiste qui se dressent de Baulon à Pleucadeuc.

Les soixante-douze croix retrouvées, dont soixante-trois sont en schiste, témoignent de l'extrême vivacité de cette manifestation de l'art populaire. Ce nombre important place-t-il le canton de Guer dans une situation privilégiée ? Seules vingt-trois croix et calvaires ont été répertoriés dans le canton de Carhaix-Plouguer. Nous ne le pensons pas, car les cantons voisins, comme celui de La Gacilly, avec la commune de Carentoir, de Maure-de-Bretagne ou de Ploërmel doivent être aussi riches que le nôtre.

DATATION

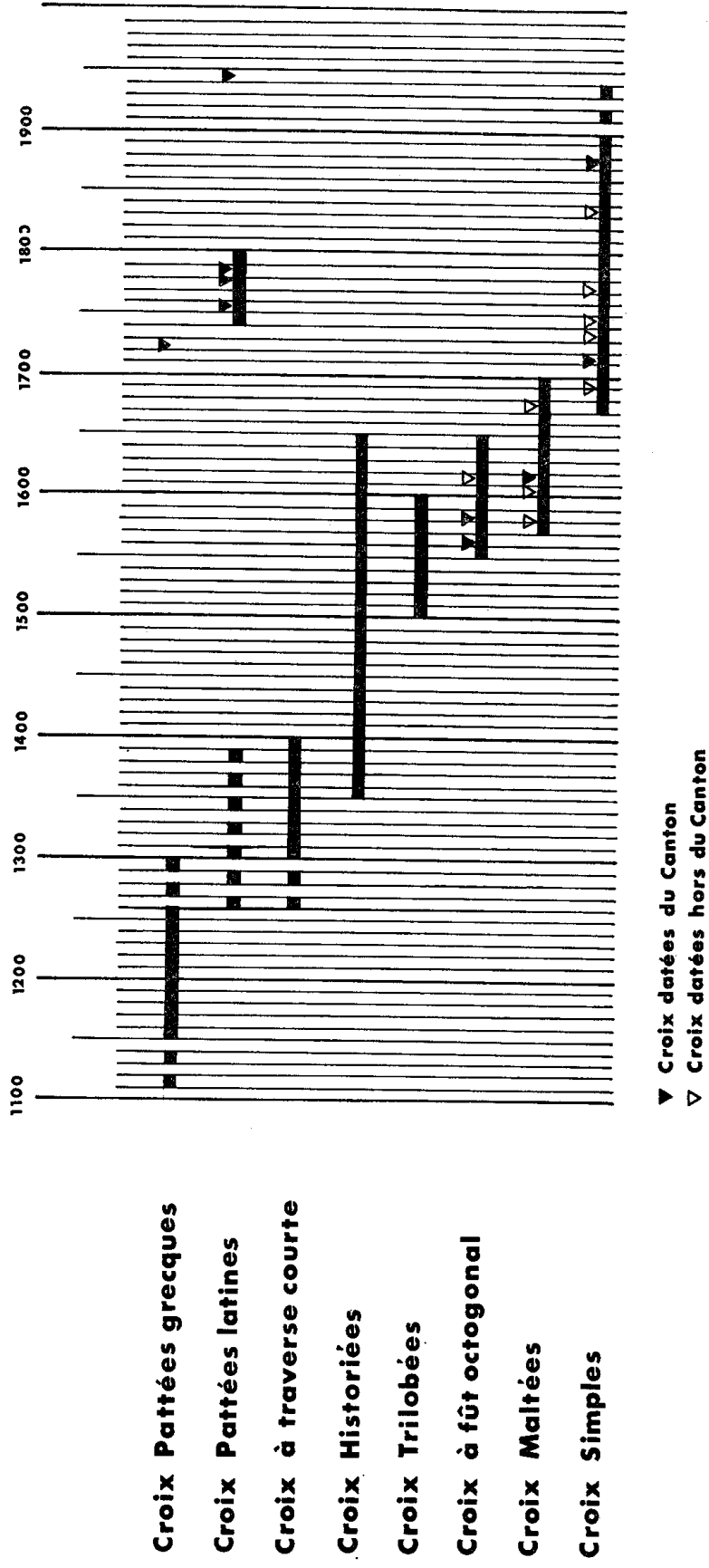


FIG. 19 - Tableau des datations

En cette année du Patrimoine, si chacun prend conscience, non de la valeur particulière de chaque croix, mais de l'intérêt de l'ensemble formé par toutes celles-ci, il défendra et protégera celle qui appartient à son domaine journalier. Ainsi, chaque croix se trouvera protégée par l'affection retrouvée des choses simples qui forment le patrimoine, le caractère, la spécificité d'un terroir, fût-il aussi restreint que celui d'un canton.

JEAN BLÉCON